

**Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
des Landes
Activité Surf
Bilan chiffré de la saison estivale 2021**



I. LES MONITEURS DE SURF FRANÇAIS

L'activité surf, comme pour toutes les activités sportives, est réglementée en termes de qualifications, d'honorabilité et de déclaration conformément aux articles L.212-1, L.212-9 et L.212-11 du code du sport.

C'est pourquoi les moniteurs de surf doivent procéder à une télédéclaration sur le site <https://eaps.sports.gouv.fr/>, afin de justifier de leurs qualifications et de leur honorabilité.

Le travail du service SDJES consiste au traitement des déclarations, et notamment à la vérification des diplômes et casiers judiciaires des déclarants, afin que tous les moniteurs de surf travaillant dans le département des Landes soient en conformité avec la réglementation.

Il est difficile de connaître précisément le nombre de moniteurs de surf français en situation de travail dans les Landes notamment les saisonniers, dans la mesure où un moniteur déclaré sur un département voisin (Gironde, Pyrénées-Atlantiques) peut également venir exercer sur le territoire.

A noter que 436 moniteurs de surf sont déclarés dans le département des Landes contre 1088 en Nouvelle Aquitaine et 1579 au niveau national.

Soit 27.61 % des moniteurs de surf en France sont déclarés dans le département des Landes.

Nombre d'éducateurs déclarés par diplôme, par région (hors libres prestataires de service)				
Activité(s) : Surf				
Discipline(s) : Surf				
Région	Code géographique	Nombre d'éducateurs avec carte pro en cours de validité	Nombre d'éducateurs avec carte pro expirée	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	82	25	1	26
Bourgogne-Franche-Comté	26	0	0	0
Bretagne	53	180	30	210
Centre-Val de Loire	24	0	0	0
Corse	94	7	1	8
Grand Est	42	1	0	1
Guadeloupe	01	38	4	42
Guyane	03	1	0	1
Hauts-De-France	31	3	0	3
Île-de-France	11	1	0	1
La Réunion	04	28	19	47
Martinique	02	9	4	13
Mayotte	06	0	0	0
Normandie	25	12	0	12
Nouvelle Aquitaine	72	936	152	1088
Nouvelle Calédonie	07	0	0	0
Occitanie	91	8	1	9
Pays de la Loire	52	84	14	98
Polynésie Française	08	0	0	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	19	1	20
St-Pierre-et-Miquelon	05	0	0	0
Wallis et Futuna	09	0	0	0
Total		1352	227	1579

Nombre d'éducateurs déclarés par diplôme, par département (hors libres prestataires de service)

Activité(s) : Surf

Discipline(s) : Surf

Département	Code géographique	Nombre d'éducateurs avec carte pro en cours de validité	Nombre d'éducateurs avec carte pro expirée	Total
Charente	16	1	0	1
Charente-Maritime	17	60	9	69
Corrèze	19	0	0	0
Creuse	23	0	0	0
Deux-Sèvres	79	1	0	1
Dordogne	24	0	0	0
Gironde	33	251	44	295
Haute-Vienne	87	0	0	0
Landes	40	373	63	436
Lot-et-Garonne	47	1	0	1
Pyrénées-Atlantiques	64	248	36	284
Vienne	86	1	0	1
Total		936	152	1088

II. LES RESSORTISSANTS EUROPEENS

Afin qu'ils soient en conformité avec la réglementation du code du sport sur le sol français, les moniteurs de surf étrangers doivent demander une autorisation pour exercer leur activité. Chaque année, le service SDJES est alors amené à traiter des dossiers via le site ARQUEDI, qui permet de vérifier les diplômes ainsi que l'expérience professionnelle des ressortissants Européens, pour pouvoir les autoriser à exercer en France.

Concernant la discipline surf dans le département des Landes, de nombreuses demandes sont envoyées de la part d'éducateurs de surf européens dans l'objectif de faire valoir leurs diplômes et d'obtenir une autorisation de Libre Prestation de Service (LPS). Cela concerne un exercice temporaire n'excédant pas les 16 semaines sur le sol français. Les éducateurs exercent alors sur le littoral lors de la saison estivale puis retournent dans leurs pays à la fin de leur période d'exercice.

Pour cette saison 2021, **169 dossiers** ont été traités par le SDJES sur le site ARQUEDI, uniquement pour des demandes de LPS.

De manière détaillée, cela concerne :

DOSSIERS VALIDES			
	Renouvellement	Nouvelle demande	TOTAL
Allemands	43	4	47
Autrichiens	1	0	1
Belges	8	0	8
Brésiliens	1	0	1
Britanniques	2	0	2
Espagnoles	17	7	24
Français	2	0	2
Italiens	3	0	3
Néerlandais	13	0	13
Portugais	5	0	5
Suisses	2	0	2
Tchèques	2	0	2
TOTAL	99	11	110

DOSSIERS REFUSES			
	Après expertise	Après tests	TOTAL
Allemands		5	5
Autrichiens		3	3
Belges		4	4
Espagnoles	2	2	4
Estoniens		1	1
Français	2	1	3
Italiens	2	2	4
Néerlandais		6	6
Portugais		1	1
Suisses	2		2
TOTAL	8	25	33

DOSSIERS SANS SUITES/SUPPRIMES/DOUBLON				
				TOTAL
Italiens				2
Allemands				1
Espagnoles				14
Français				3
Néerlandais				1
Slovènes				1
Suisses				1
TOTAL				23

DOSSIERS INCOMPLETS			
			TOTAL
Néerlandais			1
Espagnoles			1
Allemands			1
TOTAL			3

Il existe deux types de demandes LPS :

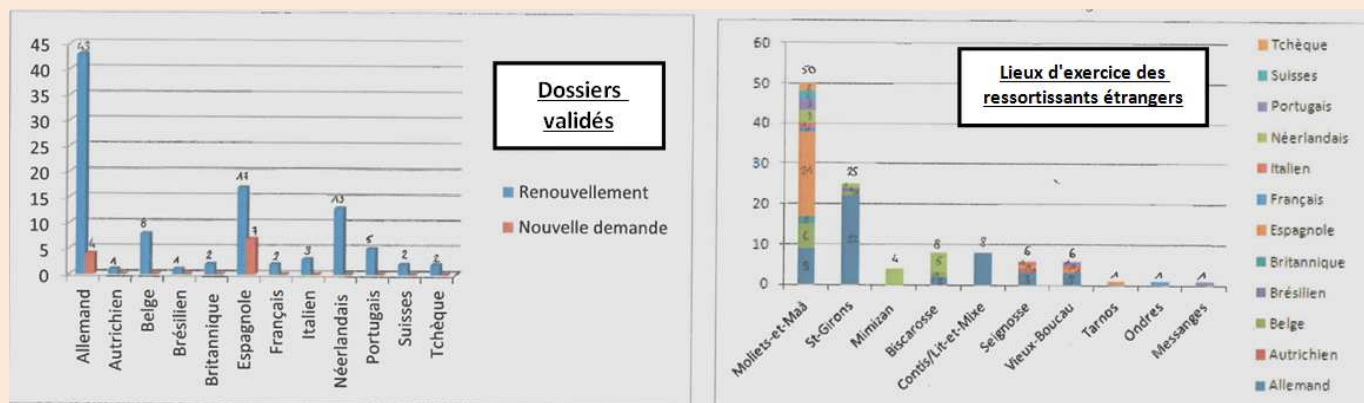
- **les renouvellements** : qui renvoient à des candidats ayant déjà validé leur dossier et reçu l'autorisation de LPS pour exercer sur le sol français.
- **les nouvelles demandes** : qui renvoient à des candidats devant justifier de leurs diplômes, de leurs expériences professionnelles, ainsi que de leurs aptitudes techniques et de secourisme, pour obtenir l'autorisation de LPS.

En effet, le cas particulier du surf pour les ressortissants européens est précisé par la directive 2005/36/UE. Des mesures de compensation peuvent être imposées aux ressortissants européens lors de l'examen de leur première demande de libre prestation de service. Les candidats dont le dossier est recevable sont donc invités à passer des tests organisés par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) en partenariat avec le SDJES des Landes et la Fédération Française de Surf à Capbreton.

Pour cette saison 2021, 69 candidats ont été convoqués pour des demandes provenant de toute la France, dont 36 candidats concernant uniquement le département des Landes.

TEST D'APTITUDES RESSORTISSANTS ETRANGERS : première demande										
	Allemands	Autrichiens	Belges	Espagnols	Estoniens	Français	Néerlandais	Italiens	Portugais	TOTAL
ACQUIS	4			7						11
NON ACQUIS	5	3	4	2	1	1	6	2	1	25
TOTAL	9	3	4	9	1	1	6	2	1	36

Ainsi, pour l'été 2021, 110 ressortissants européens ont été autorisés à exercer leur métier de moniteur de surf dans le département des Landes. Ceux-ci étant répartis de manière assez déséquilibrée sur le territoire.



III. BILAN DES CONTROLES DES ECOLES DE SURF, DES SURF-CAMPS ET DES MONITEURS DE SURF

On recense à l'échelle nationale 309 écoles de surf, dont 233 en région Nouvelle-Aquitaine et 158 sur le département des Landes.

Soit 51.13 % des écoles de surf en France sont localisées dans le département des Landes.

Nombre d'établissements déclarés par forme juridique, par région

Activité(s) : Surf						
Région	Code géographique	Nombre d'associations	Nombre de sociétés	Nombre de syndicats	Nombre de travailleur indépendants	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	82	1	0	0	1	2
Bourgogne-Franche-Comté	26	1	0	0	0	1
Bretagne	53	3	13	0	3	19
Centre-Val de Loire	24	0	0	0	0	0
Corse	94	1	1	0	3	5
Grand Est	42	0	0	0	0	0
Guadeloupe	01	0	0	0	5	5
Guyane	03	0	0	0	0	0
Hauts-De-France	31	1	1	0	0	2
Île-de-France	11	3	0	0	1	4
La Réunion	04	3	3	0	4	10
Martinique	02	3	0	0	2	5
Mayotte	06	0	0	0	0	0
Normandie	25	2	0	0	0	2
Nouvelle Aquitaine	72	15	143	1	74	233
Nouvelle Calédonie	07	0	0	0	0	0
Occitanie	91	1	1	0	3	5
Pays de la Loire	52	0	4	0	1	5
Polynésie Française	08	0	0	0	0	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	4	7	0	0	11
St-Pierre-et-Miquelon	05	0	0	0	0	0
Wallis et Futuna	09	0	0	0	0	0
Total		38	173	1	97	309

Nombre d'établissements déclarés par forme juridique, par département

Activité(s) : Surf						
Département	Code géographique	Nombre d'associations	Nombre de sociétés	Nombre de syndicats	Nombre de travailleur indépendants	Total
Charente	16	0	0	0	0	0
Charente-Maritime	17	2	7	0	11	20
Corrèze	19	0	0	0	0	0
Creuse	23	0	0	0	0	0
Deux-Sèvres	79	0	1	0	0	1
Dordogne	24	0	0	0	0	0
Gironde	33	5	12	0	9	26
Haute-Vienne	87	0	0	0	0	0
Landes	40	8	113	0	37	158
Lot-et-Garonne	47	0	0	0	0	0
Pyrénées-Atlantiques	64	0	10	1	17	28
Vienne	86	0	0	0	0	0
Total		15	143	1	74	233

Ainsi, en ce qui concerne les écoles de surf et surf-camps, 45 contrôles d'écoles de surf ont été effectués sur les 158 structures recensées dans les Landes, dont :

- 35 écoles françaises sur les 112 déclarées dans le département.
- 10 surf-camps sur les 46 déclarés dans le département

BILANS CONTROLES ECOLES DE SURF		
	Etablissements total dans le département des Landes	Etablissements contrôlés
Ecoles Françaises	112	35
Surfcamps étrangers	46	10
TOTAL	158	45

Pour ce qui est des moniteurs de surf, le contrôle sur site lors des visites d'EAPS a permis de vérifier la carte professionnelle de 118 moniteurs de surf sur les 436 déclarés dans les Landes, dont :

- 81 moniteurs de surf français sur les 326 déclarés dans le département.
- 37 moniteurs de surf étrangers sur les 110 déclarés dans le département.

BILANS CONTROLES MONITEURS DE SURF		
	Educateurs total dans le département des Landes	Educateur contrôlés
Ecoles Françaises	326	81
Surfcamps étrangers	110	37
TOTAL	436	118

Les principaux manquements constatés pour les écoles de surf françaises :

- Défaut de l'affichage obligatoire des diplômes, des cartes professionnelles et l'attestation d'assurance,
- Défaut de sécurité,
- Absence de renouvellement de la carte professionnelle.

Les principaux manquements constatés pour les écoles de surf étrangères :

- Défaut d'affichage,
- Défaut de sécurité,
- Défaut de qualification et notamment l'utilisation « d'assistant coach » non diplômés.

BILAN CONTROLES ECOLES DE SURF – SURFCAMPS												
	Nombre de contrôles effectués		Défaut d'affichage	Défaut carte pro	Défaut sécurité	Défaut qualification	Interdiction d'exercer	Mise en demeure	Procédure judiciaire	Fermeture établissement	Accident grave	TOTAL
Ecoles Françaises	35		17	3	18	2	2	7	0	0	0	49
Surfcamps étrangers	10		4	2	4	4	1	2	1	0	0	18
TOTAL	45		21	5	22	6	3	9	1	0	0	67

En bilan des contrôles de la saison estivale 2021, 36 courriers avec prescriptions ont été envoyés et 14 procédures administratives ont été engagées, dont :

Pour les écoles de surf et surf-camps :

- 9 mises en demeure
- 0 fermeture d'établissement

Pour les moniteurs de surf :

- 3 interdictions d'exercer
- 1 procédure judiciaire à l'encontre d'un ressortissant étranger